

Décret n° 2013-1303 du 27 décembre 2013 relatif à l'expérimentation prévue à l'article 3 de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/01/2014
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	DEVK1328675D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028409010

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et [...]

[...] Ne peuvent être désignées les personnes intéressées au projet de décision soit à titre personnel, soit en raison des fonctions qu'elles exercent ou ont exercées depuis moins de trois ans. [...] La personnalité qualifiée signe une déclaration sur l'honneur attestant qu'elle n'a pas d'intérêt personnel au projet. [...]

[...] Sur le rapport du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu le code de l'environnement [...]

RÉFÉRENCE

DECRET DEVK1328675D du 1 janvier 2014, « Décret n° 2013-1303 du 27 décembre 2013 relatif à l'expérimentation prévue à l'article 3 de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028409010> (consulté le 27 août 2026).